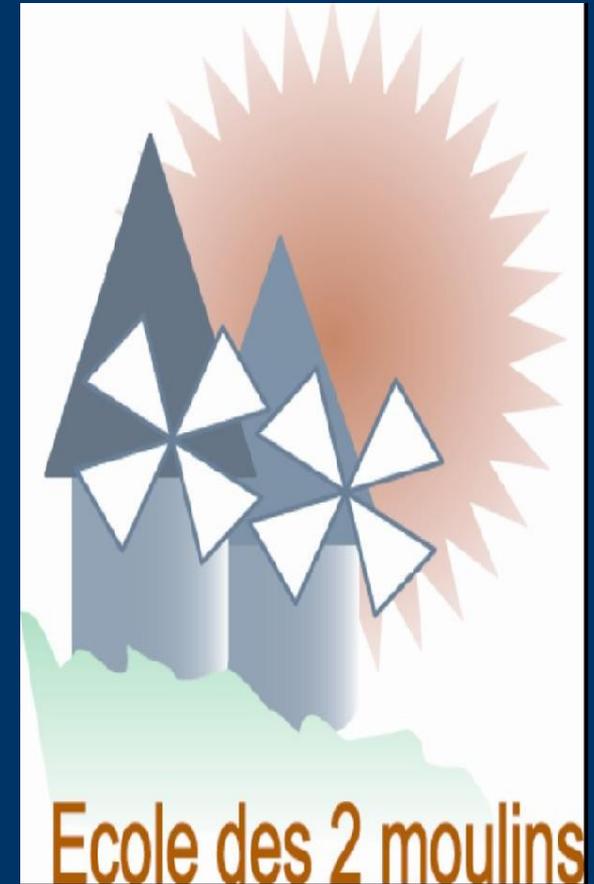


Réunion d'informations – 19 septembre 2019

- Les effectifs
- Le personnel
- Fonctionnement
- A.P.C
- La Coop'
- Projet d'école
- Projets, Sorties

- Le Conseil d'école



Les effectifs

151 élèves inscrits répartis dans les 6 classes.

TPS-PS: classe « Vignes et Vendanges » 4 TPS en janvier(enfants de 2017) et 18 MS (plus un en janvier) soit 18 (puis 23) élèves dans la classe de Stéphanie Bourdais (lundi et mardi) et Elodie Valdenaire (jeudi et vendredi). Nadine Roirand est l'ATSEM de la classe.

MS-GS: classe « Ardoises » 8 MS et 19 GS (20 en janvier) donc 27 (puis 28) élèves. Sophie Pavillon est l'enseignante de la classe, elle est accompagnée par Marie-Christine Bourny

CP-CE1 : classe (Loire et Louet) 17 CP et 9 CE1. 25 élèves avec Mélanie Froger.

Les effectifs

CE1-CE2: classe « Garennes » 25 élèves avec Fabrice Grolleau : 9 CE1 et 16 CE2.

CM1 : classe « Goganes » 26 élèves avec Florence Richomme et Valérie Huet (lundi)

CM2 : classe « des deux moulins » 25 CM2 avec Benoit Gilbert et Valérie Huet (mardi)

Mr Gilbert est en travail de direction le mardi.

Le personnel

En plus des enseignants et des ATSEM déjà présentés, vous pourrez également rencontrer :

Mélanie Pilard qui s'occupe de la cantine, et qui est actuellement remplacée par Charlotte Forget.

Karine Menant (cantine, dortoir, ménage,...),

Nathalie Bigeard et Murielle Brousse, AESH.

Le service de ménage a été confié à la société Lys Propreté qui envoie 2 agents tous les soirs à 17h30.

Les enseignants -



Fonctionnement

Réunions de rentrée dans les classes: Vous avez eu dans le cahier de liaison de votre enfant des informations sur la date de cette réunion qui va permettre à chaque enseignant de présenter sa classe et ce qu'il y fait.

En ce qui concerne les **cahiers de liaison** ou les **pochettes de liaison** nous vous rappelons qu'ils sont **un lien entre vous et l'école** et qu'il est important de les signer et de les remettre dans les cartables.

Vous avez aussi eu dans le cahier de liaison des informations sur les abonnements, et des pochettes ont du circuler dans les classes. Pensez à ramener les abonnements à l'école qui pourra ainsi bénéficier d'abonnements gratuits pour les classes.

APC

L'organisation annuelle du temps scolaire inclut une heure hebdomadaire d'APC (Accompagnement pédagogique Complémentaire) qui vise à répondre aux besoins des élèves ayant besoin d'une aide ponctuelle. Comme en 2018, il s'agira de travailler plus particulièrement la lecture et la découverte des livres.

Cette aide aura lieu le mardi de 16h30 à 17h30.

Les élèves concernés recevront en temps utile une proposition que vous devrez remettre complétée et signée à l'enseignant de votre enfant.



La Coop' (Coopérative Scolaire)

L'école possède une coopérative scolaire gérée par le directeur mais à laquelle participent les enfants.

Il y aura des élections qui seront menées dans les classes pour élire les représentants des enfants qui vont pouvoir aider au bon fonctionnement de l'école (cour de récréation, règlement intérieur, règlement de classe, gestion de conflits, proposition de travail). Les délégués élus se réunissent 1 fois toutes les 4 semaines environ à partir d'un ordre du jour défini pour proposer les idées des classes

Le Fonctionnement de cette coopérative est un des points du projet d'école 2019-2022.

Projet d'école 2019-2022

- Notre projet comportera 5 axes :
 - REUSSITE
 - SOLIDARITE
 - COOPERATION
 - INSERTION
 - COHESION



Projet d'école 2019-2022

Voici les objectifs de ce projet d'école :

- >Garantir l'acquisition du « lire, écrire, compter et respecter autrui » du socle commun.
- >Construire la citoyenneté de l'élève dans un monde numérique sur l'ensemble de son parcours.
- >Accompagner la construction du « parcours de santé » de chaque élève.
- >Construire une citoyenneté ouverte et responsable.
- >Renforcer l'éducation artistique et culturelle.
- >Réussir l'inclusion au quotidien.
- >Prévenir en renforçant la persévérance scolaire.
- >Créer les conditions d'un climat de confiance dans les écoles, les établissements et les services.
- >Maintenir un dialogue de qualité avec les parents.
- >Faire en sorte de trouver un projet motivant et moteur pour l'année scolaire.
- >L'école des deux moulins est une école maternelle et élémentaire. Le projet d'école est donc construit de manière à travailler en lien entre la maternelle et l'élémentaire.

Le collège de secteur est celui des Ponts-de-Cé et les liaisons école-collège sont riches. Le projet d'école tient compte du travail mené durant ces rencontres.

L'idée est d'aussi faire en sorte de trouver un partenariat avec l'école des Glycines qui se situe sur la même commune. Certains axes de leur projet d'école sont identiques aux nôtres et nous pouvons réfléchir à coordonner notre action ou à se servir des réussites des deux écoles. Pour exemple : temps de formation informatique commun pour les équipes enseignantes, rencontres sportives, chorale, ...

Projets, Sorties

- « L'image aux Deux Moulins »
- Travail autour de la photographie, du cinéma, de la peinture, des écrans
- Rencontres (St Jean/ Blaison/ St Sat / Luigné)
 - Cycle 3 : : Danse et handball ou basket à St Jean
 - Cycle 2 : : Danse et jeux à St Jean
 - A partir de CP : Anim'Cross à Blaison
 - Cycle 2 : mai/juin : Athlé à Juigné (journée)
 - Cycle 3 : mai/juin : Athlé à Juigné (journée)
 - Cycle 1 : Mai/Juin : Rencontre des petits

CHARTE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

CARNAVAL et FETE CHAMPETRE : Dates à définir

Le Conseil d'école

Le conseil d'école se réunit 3 fois 2 heures dans l'année scolaire.

Il réunit le personnel de l'école, les représentants de la mairie, les représentants des parents d'élèves et le DDEN (délégué départemental) .

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants), il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire (rythmes scolaires, semaine de quatre jours, etc.).

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de ces instances participatives : ils ont voix délibérative.

Les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu le Vendredi 11 Octobre.

Le bureau de vote sera ouvert de 15h à 18h. Chaque parent est électeur et éligible sous réserve de ne pas s'être vu retirer l'autorité parentale. Les deux parents figurent sur la liste électorale qui est consultable au bureau de direction. Les listes de candidats doivent comporter au moins deux noms et au plus 10. Les candidats sont inscrits suivant un ordre préférentiel. Sur la liste figure le nom de l'association qui présente la liste ou le nom du premier candidat pour une liste constituée par des parents qui ne sont pas en association. Vous aurez dans les cahiers de liaison une Note d'information concernant ces élections et je me tiens à votre disposition le mardi ou en semaine après 16h30 pour répondre à vos questions.

Questions diverses



Merci à l'APE

- De nous soutenir dans nos projets et de les faire vivre.
- D'aider au financement de certaines activités scolaires (intervention de Graine de Citoyen)
- De financer des jeux à Noël.
- De proposer des temps forts dans la vie de l'école (Café d'accueil de rentrée, Fête champêtre, ...)

ALORS VENEZ NOMBREUX A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'APE !
